



© Michel Ablanque

# Reconversion d'une peupleraie en prairie humide dans la colline de Mirabel



## RETOURS D'EXPÉRIENCES

# Restauration

RESTAURATION

### 1 Présentation générale

SUPERFICIE

**4,5** ha

DATE DE RÉALISATION

**2014-2017**

LOCALISATION DE L'EXPÉRIENCE

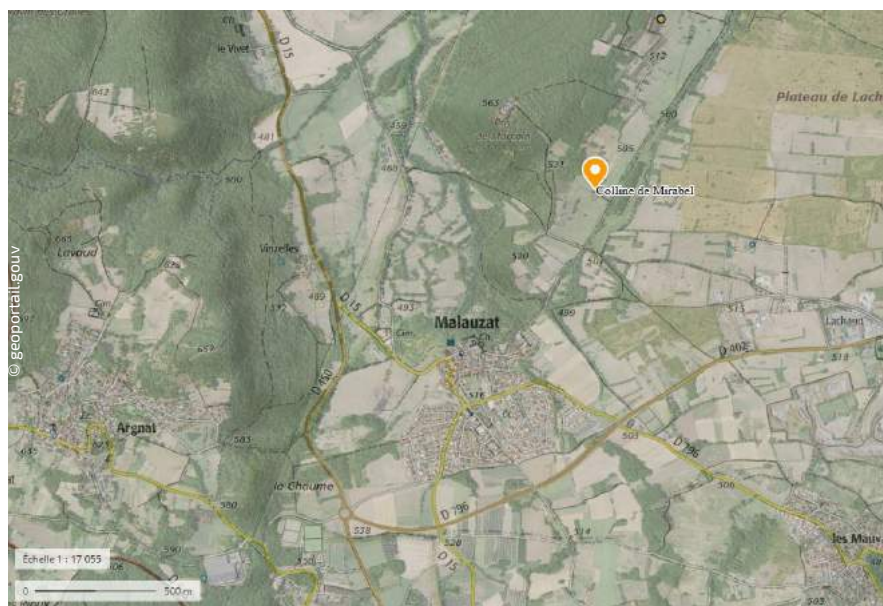
Région Auvergne-Rhône-Alpes  
Département du Puy-de-Dôme  
Commune de Malauzat

TYPE DE MILIEU  
CONCERNÉ PAR L'ACTION

Marais  
Milieux ouverts

ENJEU ASSOCIÉ À CETTE  
EXPÉRIENCE

Réhabilitation des milieux  
anthropisés



JUILLET 2018



Cette opération est cofinancée par l'Union européenne. L'Europe s'engage sur le bassin de la Loire avec le Fonds européen de développement régional.

## Contexte

### CADRE DU PROJET

ENS et intégration des actions dans un contrat territorial

### COÛT TOTAL

38 432 euros

### FINANCEURS

Agence de l'eau Loire-Bretagne, Union Européenne, département du Puy de Dôme, Riom Limagne et Volcans (RLV)

### PARTENAIRES

Riom Limagne et Volcans (RLV), Département du Puy de Dôme, Commune de Malauzat

## Structure

**NOM :** Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne

**ADRESSE :** Moulin de la Croûte, Rue Léon Versepuy, 63200 Riom

**CONTACT :** Romain legrand

**EMAIL :** romain.legrand@cen-auvergne.fr

**TEL :** 04 73 63 18 27

**SITE WEB :** <http://cen-auvergne.fr>



## Descriptif de la structure

Le Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne est une association (loi 1901) rassemblant autour d'un même objectif de préservation du patrimoine naturel des bénévoles, personnes physiques, mais aussi des personnes morales telles que des communes, des communautés de communes ou des associations.

Son objectif est la protection de la nature, des paysages et de l'ensemble des constituants du patrimoine naturel. L'enjeu est majeur et multiple, il vise à :

- Sauvegarder les différentes espèces vivant sur notre territoire, toutes indispensables à la survie de l'espèce humaine ;
- Préserver les équilibres écologiques ;
- Maintenir la qualité des milieux naturels et semi-naturels et ainsi la diversité biologique de l'ancienne région Auvergne.

## 2 Site d'intervention



La colline de Mirabel est située entre 380 à 560 mètres d'altitude, aux portes de Riom et de Clermont-Ferrand. Une partie de cette colline de 1 000 hectares a été classée Natura 2000 en 2001, puis 500 ha ont été classés en ENS en 2006 par le département de Puy-de-Dôme. Le CEN Auvergne intervient sur cet espace depuis 1994.

Ces coteaux, liés autrefois à la culture de la vigne, abritent des paysages dégagés (prairies fauche, pelouses sèches, vignes) à Chateaugay, Ménérol ou Riom. A Marsat ou Malauzat, ce sont principalement des espaces boisés qui prédominent. Le sommet de la colline de Mirabel est coiffé d'une coulée de lave (basanite) venant de l'emplacement actuel de la chaîne des Puys. Cette coiffe connaît une cassure particulière au pied du Puy de Marcoin. A ce niveau, elle forme une cuvette favorable à la rétention d'eau qui explique la formation de la principale zone humide de la colline : le marais du Grand Patural. L'attrait du lieu vient également d'une allée constituée d'une centaine d'arbres têtards dépérissants, de prairies de fauche et de vignes.



La plupart des actions de l'ENS se sont concentrées sur le maintien d'espaces ouverts sur les versants de la colline (aide au maintien des bergers, débroussaillage, acquisition foncière sur les communes de Riom et Ménérol). La collectivité a souhaité proposer de nouvelles actions dans un plan de gestion (2012-2017) sur les communes ayant bénéficié de peu d'actions comme à Malauzat.

Une peupleraie de 4,5 ha a été plantée dans les années 1980 dans un ancien marais au Grand Patural à Malauzat. Ce site présentant plusieurs atouts (parcelle communale, arbres arrivant à maturité), il a été proposé d'y restaurer des prairies humides, favorables à la biodiversité.

Ces actions sont inscrites au Contrat Territorial porté par le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Riom et soutenu financièrement par l'agence de l'eau Loire-Bretagne, le département du Puy-de-Dôme et Riom Limagne et Volcans dans le cadre de la politique des Espaces naturels sensibles.

## 3 Enjeux

Le marais du **Grand Patural** constitue l'une des rares zones humides de l'ENS (4,5 ha sur les 10 ha recensés) qui était particulièrement dégradée par la présence de cette peupleraie venue à maturité. Sa coupe vise à :

- Restaurer une réouverture paysagère ;
- Restaurer une prairie humide plus favorable à la biodiversité ;
- Restaurer des écoulements plus durables pour la formation d'un ruisseau en aval ;
- Pérenniser l'installation d'un propriétaire de chevaux sur un espace convoité.

De nombreux **peupliers noirs têtards** et surtout de **saules têtards** sont situés en bordure du site. L'abandon de leur entretien depuis une trentaine d'années menace leur maintien. Leur restauration vise à conserver ces arbres reliques et à reformer une allée esthétique.

## Objectifs du maître d'ouvrage

L'objectif principal est de **restaurer le marais du Grand Patural** et de favoriser l'installation d'une prairie humide à la place de la peupleraie sur 3,5 hectares. Les travaux permettront aussi de :

- ▶ **Améliorer le fonctionnement** des ruisseaux et des milieux humides ;
- ▶ **Préserver et restaurer** la qualité paysagère ;
- ▶ **Intégrer le site** dans une gestion à long terme (pâturage équin) ;
- ▶ **Impliquer un réseau** de bénévoles dans la préservation du patrimoine naturel et de valoriser leurs actions.

## 4 Actions mises en œuvre



COUPE DES PEUPLIERS



DESOUCHAGE DES PEUPLIERS

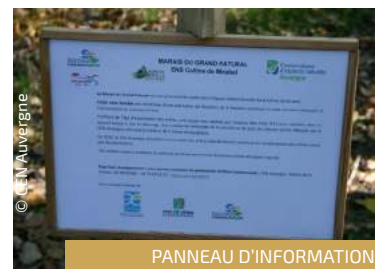


INSTALLATION DES CLOTURES

Le **plan de gestion** (2013-2017) fixe la ligne de conduite et les financements pour 5 ans. Les moyens mobilisés sur ce secteur ont été de **22 723 €** pour la coupe, la pose de clôtures et la création des mares et de **15 161 €** pour les arbres têtards.

L'**historique des travaux** est le suivant :

- Négociation d'une convention de gestion préalable (Commune, Communauté de communes, CEN) ;
- Coupe des peupliers en septembre 2015 par une coopérative forestière ;
- Broyage des souches en décembre 2015 (5 500 €) ;
- Installation de clôtures de janvier à mars 2016 (15 000 €) sous forme de 2 parcs (1500 mètres linéaires) ;
- Convention avec un propriétaire de chevaux pour pâturer le site (2 chevaux) ;
- Création de 3 mares en mars et juin 2016 (2 500 €) ;
- Mise en place du pâturage équin en 2017, avec un budget location des terrains de 370€ par an ;
- Taille de 80 saules et peupliers en têtards en 2017-2018 (15 000 €) grâce aux interventions d'élagueurs professionnels, de lycéens de Rochefort et d'agents du CEN Auvergne ;
- Broyage avec export des plus grosses branches de saules en 2017-2018. Le paillage obtenu a pu être réutilisé en partie pour de nouvelles plantations d'arbres fruitiers à Volvic (5 km).



PANNEAU D'INFORMATION



TAILLES EN TETARDS



TAILLES EN TETARDS

## Suivis

Des actions ont été prévues dans le **plan de gestion** de la zone humide avant et après travaux :

- Nouvelle cartographie des habitats en 2016 ;
- Suivi des amphibiens dans les mares (432 €) ;
- Suivi photographique de l'évolution du site.

Les **bénévoles** ont également étudiés la zone humide réhabilitée et les arbres élagués en 2016 :

- Inventaires floristiques et lichens (session de formation dans le cadre de l'enquête participative de la DREAL) ;
- Inventaires faunistiques (coléoptères saproxyliques, oiseaux nicheurs, mollusques) ;
- Contrôles de la colonisation des cavités des arbres ;

En 2018, une session de **sciences participatives** Spipoll (Suivi des insectes pollinisateurs par photographie) a été organisée par le Museum National d'Histoire Naturelle.



SUIVI DES CAVITES



SAULES TETARDS TAILLES



PRAIRIE HUMIDE RESTAUREE

## Résultats

Les travaux sont encore récents mais quelques résultats peuvent déjà être mis en valeur :

### Végétation :

- Une reprise rapide de la végétation (en moins de 6 mois) après les travaux avec la reconstitution d'une prairie à Vulpin des prés ;
- L'implantation de quelques plantes rares (Ophioglosse commun, Laîche cuivrée).

### Faune :

- L'hivernage d'oiseaux aquatiques (Bécassine des marais, Chevalier cul blanc...) ;
- La reproduction avérée de nouvelles espèces animales (Triton palmé, Crapaud commun et la nidification de la Huppe fasciée), ainsi que la présence du Cuivré des marais.

### Perceptions :

- Une bonne mobilisation et implication des bénévoles autour du projet : 20 bénévoles pour 600 données naturalistes collectées ;
- Des difficultés de communication auprès des riverains, notamment liées à la coupe des peupliers (site très fréquenté aux abords d'un village).

## Bilan et perspectives

Le budget prévu a été respecté, malgré une incertitude sur l'évolution de la zone humide après les travaux. Le pâturage a été mis en place en 2017 avec des difficultés (sous-pâturage, manque d'entretien des clôtures). Il conviendra de poursuivre un suivi plus fin des clôtures avec la propriétaire des chevaux installés sur le site.

Quelques réadaptations sont prévues dans le nouveau plan de gestion (2018-2022) autour de la zone humide pour améliorer la perception du site par les riverains : parking, panneau explicatif, bancs. La plantation de boutures de saules est également prévue pour reconstituer une allée continue de saules têtards.

Une exploitation des peupliers restants (plus jeunes sur un hectare) sera à prévoir dans un nouveau plan de gestion 2022-2026.



COUPE DE SAULES ET PEUPLIERS

## Chiffres clés

- ▶ 100 saules et peupliers taillés en têtards
- ▶ 80 peupliers hybrides coupés sur 3,5 ha
- ▶ 550 m<sup>3</sup> de bois palette & 300t valorisés en chaudière bois pour 11 000€
- ▶ 11 000€ de frais de location de terrain pour le pâturage pour 30 ans (370€/an)
- ▶ Création de 3 mares
- ▶ 1500ml de clôtures installées
- ▶ 2 nouvelles espèces d'amphibiens, 81 coléoptères saproxyliques

Fiche rédigée avec le Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne



RÉALISÉ PAR LA FÉDÉRATION DES CONSERVATOIRES D'ESPACES NATURELS  
6 rue Jeanne d'Arc, 45000 Orléans - Tél. : 02 38 24 55 00 - Fax : 02 38 24 55 01